

AVIS D'ACQUISITION PAR PREEMPTION

Publication effectuée en application de l'article R 143-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime,
relatif à la publication des préemptions

La SAFER Provence Alpes Côte-d'Azur informe qu'elle a exercé son droit de préemption sur les biens dont la référence est précisée ci-après.

Un nouvel avis sera publié ultérieurement en vue de recueillir les candidatures à l'attribution desdits biens.

Commune de GATTIERES(06) - Surface sur la commune : 1 a 97 ca

- 'Les breguieres': C- 623

PRIX : 12 500,00 € (DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS)

Cette préemption a été exercée en vue d'atteindre les objectifs suivants (article L 143-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime) :

- 8° La protection de l'environnement, principalement par la mise en oeuvre de pratiques agricoles adaptées, dans le cadre de stratégies définies par l'Etat, les collectivités territoriales ou leurs établissements publics ou approuvées par ces personnes publiques en application du présent code ou du code de l'environnement

Et pour les motifs particuliers suivants :

D'une superficie de 1 a 97 ca, la parcelle est située en zone Agricole (Ac) du Plan Local d'Urbanisme Métropolitain, à la limite entre la zone réservoir de biodiversité et la zone à enjeu écologique fort de la trame verte et bleue et se situe dans un périmètre de Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type 1. Elle est édifiée de constructions en tôles.

La maîtrise foncière de cette parcelle par la SAFER garantirait la mise en oeuvre de mesures de gestion visant à préserver durablement l'intérêt environnemental de ce secteur favorable au développement d'espèces faunistiques et floristiques garantes de la biodiversité en secteur périurbain.

D'ores et déjà, la commune de GATTIERES, qui travaille depuis 1974 avec le Conservatoire des Espaces Naturels PACA sur le recensement des espèces dans le vallon obscur, a manifesté son intérêt pour l'acquisition de cette parcelle. L'objectif de ce partenariat vise la promulgation d'un arrêté préfectoral de protection du biotope.

Caractérisé par une géomorphologie exceptionnelle se traduisant par la présence d'espèces faunistiques et floristiques spécifiques, cet écosystème est menacé par l'expansion de l'urbanisation et le comblement par le déversement sauvage de déchets.

La publicité légale qui sera effectuée pourra révéler d'autres projets de mise en valeur, dont celui des acquéreurs notifiés, qui seront examinés et arbitrés par les instances de la SAFER.

A.....Gattières....., le.....

Visa du Maire et cachet valant attestation d'affichage pendant le délai légal de 15 jours



Posté par la SAFER
le

21 MARS 2023